

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-084

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 56

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL, M. LEFRANCOIS Jean-Louis.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Validation du procès-verbal du Conseil communautaire du 12 Septembre 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 12 septembre 2024 ;

Considérant le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 12 septembre 2024 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

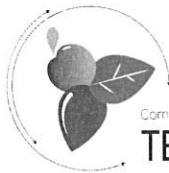
- **DE VALIDER** le procès-verbal du 12 septembre 2024, ci-annexé

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-085

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 56

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL, M. LEFRANCOIS Jean-Louis.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Détermination de la composition du bureau

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales définissant que : "Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres" ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 12 septembre 2024 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Considérant que Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'élargir la composition du bureau afin de permettre une composition représentative entre les vice-présidents de droit, les membres actuels et les nouveaux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

– **DE DETERMINER** la composition du bureau à 23 membres répartis de la façon suivante :

- le président(e), membre de droit
- 9 vice-président(e)s, membres de droit
- et le nombre des autres membres à 13

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification de la publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-086

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 56

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL, M. LEFRANCOIS Jean-Louis.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Election des membres du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L5211-1 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président et des vice-présidents des EPCI à fiscalité propre ;

Vu l'article L2122-7-1 du CGCT définissant que dans les communes de 3 500 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L2122-7 ;

Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT selon lesquels "le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu" ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 03/10/2024 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 12 septembre 2024 ;
Vu la délibération CC_DEL_2024_085 du conseil communautaire du 12 septembre 2024 déterminant la composition du bureau ;

Considérant que la délibération précitée dispose que le conseil communautaire a opté, jusqu'au terme du mandat, pour la composition du Bureau suivante :

- Président, membre de droit,
- 9 vice-présidents, membres de droit,
- 13 autres membres » ;

Le Président Monsieur Jérémy ROSEAU demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître puis fait procéder à l'élection des 13 autres membres du Bureau selon le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents qui est annexé à la présente délibération.

Se déclarent candidats :

ANQUETIL Edwige

BOIRE Sandrine

BOUGARD Pierre

CARREL Pierre

CARVAL BOULANGER Delphine

EBRARD Sylviane

FESQUET Christelle

MARIE Sylvain

MARIN Jean François

MARTIN Martine

SPRUYTTE Françoise

VALLEE Jacques

VARIN Anne

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote:0

b- nombre de votants:56

c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral):0

d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral):0

e- nombre de suffrages exprimés:56

f- majorité absolue:29

Ont obtenus:

ANQUETIL Edwige : 48 voix

BOIRE Sandrine : 56 voix

BOUGARD Pierre : 54 voix

CARREL Pierre : 54 voix

CARVAL BOULANGER Delphine : 54 voix

EBRARD Sylviane : 51 voix

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

FESQUET Christelle : 54 voix

MARIE Sylvain : 55 voix

MARIN Jean François : 50 voix

MARTIN Martine : 55 voix

SPRUYTTE Françoise : 52 voix

VALLEE Jacques : 51 voix

VARIN Anne : 54 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, Mesdames ANQUETIL Edwige, BOIRE Sandrine, CARVAL BOULANGER Delphine, EBRARD Sylviane, FESQUET Christelle, MARTIN Martine, SPRUYTTE Françoise, VARIN Anne et Messieurs BOUGARD Pierre, CARREL Pierre, MARIE Sylvain, MARIN Jean François, VALLEE Jacques sont proclamés membres du Bureau et sont immédiatement installés.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux
et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-087

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2 et L5211-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération portant fixation du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-19, le 03/10/2024

- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau ;

Monsieur Jean Louis LEFRANCOIS entre dans la salle, ce qui porte à 51 le nombre de présents et à 57 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE DECIDER** pour la durée du mandat de déléguer une partie de ses attributions au Bureau, selon le document annexé
- **DE RAPPELER** que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le président rendra compte des attributions exercées, par lui-même et le bureau, par délégation du conseil communautaire.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification de la délibération.
Le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-088

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Création des commissions thématiques

Vu l'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales définissant que "le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché. Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale" ;

Vu la décision rendue par le Conseil d'état (n°12000, Agard), la désignation des membres de chaque commission doit être effectuée au scrutin secret ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 12 septembre 2024 ;

Considérant que les projets de la nouvelle gouvernance ;

Considérant que le conseil communautaire a prévu dans son règlement intérieur la possibilité d'une désignation sans recours au scrutin secret, à condition que l'unanimité des membres y renonce ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CREER** les commissions suivantes pour la durée du mandat de façon permanente :
 - Développement économique et dynamiques commerciales
 - Aménagement, Urbanisme et Habitat
 - Finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale
 - Sports, Interventions techniques et suivi des travaux
 - Environnement
 - Enfance, éducation et restauration scolaire
 - Attractivité, culture, ruralité, communication et développement numérique
 - Développement durable
 - Affaires générales et ressources humaines

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux
et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-089

Nombre de membres :

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **57**

Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **19/09/2024**

Date d'affichage : **03/10/2024**

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Election des membres des commissions

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2112-22 et L. 5211-40-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2024-088 en date du 26 Septembre 2024 portant création des commissions communautaires ;

Considérant qu'à la suite de ces créations, il convient d'élire les membres des commissions ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à **REÇU EN PRÉFECTURE** le **03/10/2024**
présents et représentés :

- **DE PRENDRE ACTE** des membres de chaque commission selon le tableau annexé

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux
et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un dépôt à la Préfecture de l'Orne, au Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-090

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Considérant, selon les dispositions de l'article L. 1411-5 que la commission est composée par l'autorité territoriale, président de droit de la commission, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que les suppléants sont élus selon les mêmes modalités ;

Considérant, selon le 3e alinéa de l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales que "dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire",

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de constituer la commission d'appel d'offres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DE PROCÉDER à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
C.ASSE	M. LEBON
P. CARREL	P. BOUGARD
M. GREAUME	M. MARTIN
A. VILARS	B.DUPRE
JA DE SANDERVAL	D. COGE

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

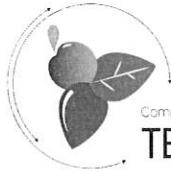
REÇU EN PREFECTURE

Le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-091

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Election des membres de la commission de délégation de service public

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-1, L1411-5, L 1411-6 et L 1411-7 ainsi que ses articles D 1411-3 à D 1411-5, L1411-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

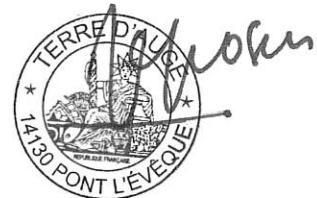
Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PROCÉDER** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
C. ASSE	M. LEBON
P. CARREL	P. BOUGARD
M. GREAUME	M. MARTIN
A. VILARS	B DUPRE
JA DE SANDERVAL	D. COGE

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux
et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/10/2024
Appel à la signature : www.e-receptacle.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-092

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Désignation des membres pour la commission intercommunale des impôts directs

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Considérant que la commission est composée du Président de l'EPCI, de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants, désignés par le directeur des finances publiques ;

Considération que la désignation des membres est effectuée par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double proposée par le conseil communautaire, soit :

- 20 personnes susceptibles de devenir membres titulaires
- 20 personnes susceptibles de devenir membres suppléants

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de proposer 40 noms pour cette désignation ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PRESENTER** 40 contribuables dont la liste sera notifiée à la direction départementale des finances publiques.

TITULAIRES		
BLANGY LE CHÂTEAU	<i>COGE Dorian</i>	<i>REYDELLET Steve</i>
BREUIL EN AUGE	<i>POTTIER David</i>	<i>GAUCHARD Carole</i>
BEAUMONT EN AUGE	<i>EBRARD Sylviane</i>	<i>TAPIN Béatrice</i>
SAINT ANDRE D'HEBERTOT	<i>BOUGARD Pierre</i>	<i>MOREL Fabienne</i>
REUX	<i>DUTACQ Jean</i>	<i>LANGIN Alain</i>
	<i>DESHAYES Yves</i>	<i>LEBON Marinette</i>
	<i>BOIRE Sandrine</i>	<i>LEPAISANT Michel</i>
PONT L'EVEQUE	<i>LEGOUX Eric</i>	<i>HUET Eric</i>
BONNEBOSQ	<i>VARIN Anne</i>	<i>MOCH Christiane</i>
ANNEBAULT	<i>LENEVEU Chantal</i>	<i>GUERIN Isabelle</i>

SUPPLEANTS		
BLANGY LE CHÂTEAU	<i>MOREAU Nicolas</i>	<i>GARCIA Dominique</i>
BREUIL EN AUGE	<i>GUIOT Christian</i>	<i>TESTARD Alain</i>
BEAUMONT EN AUGE	<i>GRANDCOLLOT Julien</i>	<i>ELTER Jean-Michel</i>
SAINT ANDRE D'HEBERTOT	<i>MAUREY Fabienne</i>	<i>DESCHAMPS Daniel</i>
REUX	<i>YAICLE Joëlle</i>	<i>COSNARD Daisy</i>
	<i>ASSE Christian</i>	<i>CROZET Jean-Pierre</i>
	<i>AUBERT Edith</i>	<i>GOUT Sylvestre</i>
PONT L'EVEQUE	<i>BARDEAU Emmanuel</i>	<i>GICQUEL-AUZANNET Véronique</i>
BONNEBOSQ	<i>ROUSSEAU Jean-Christophe</i>	<i>STALPAERT Félicie</i>
ANNEBAULT	<i>VERVOITTE Patrick</i>	<i>MARIE Patrick</i>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-093

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le vingt six septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stephane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Election de délégués au syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28-10-2002 créant le syndicat mixte fermé pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge ;

Considérant qu'à la suite du décès de Messieurs Hubert COURSEAUX et Gérard POULLAIN, il convient de les remplacer au sein du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge où ils étaient respectivement :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Pour information, liste des délégués actuels :

	TITULAIRE	SUPPLEANT
SCOT (secteur 5: ex canton PLV et 4 de ex copadoz)	Gérard POULAIN (à remplacer)	Jacques VALLEE
	Florence COTHIER	Gérard ROUSSELIN
	Bruno VAY	Martine MARTIN
	Yves DESHAYES	Christian ASSE
	Jean DUTACQ	Pierre CARREL
SCOT (secteur 6: ex canton blangy)	TITULAIRE	SUPPLEANT
	Hubert COURSEAUX (à remplacer)	Steve REYDELLET
	David POTTIER	Christelle FESQUET
	Pierre AVOYNE	Christian LAROSE
	Pierre BOUGARD	Jean Aime De SANDERVAL
SCOT (secteur 3: cambremer)	TITULAIRE	SUPPLEANT
	Jean-François MARIN	Thierry LANGLOIS
	Armand GOHIER	Marie Thérèse LESQUERBAULT

Considérant qu'il convient de procéder à une élection afin de nommer leur remplaçant ;

Monsieur le Président demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître puis fait procéder à l'élection.

Sont candidats :

Pour le SCOT secteur 5:

Jacques VALLEE

Bernard DUPRE

Sont candidats :

Pour le SCOT secteur 6:

Steve REYDELLET

Françoise SPRUYTTE

Résultat :

Les délégués suivants sont proclamés élus au sein du syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale du nord Pays d'Auge

	TITULAIRE	SUPPLEANT
SCOT (secteur 5: ex canton PLV et 4 de ex copadoz)	Jacques VALLEE	Bernard DUPRE
	Florence COTHIER	Gérard ROUSSELIN
	Martine MARTIN	Bruno VAY
	Yves DESHAYES	Christian ASSE
	Pierre CARREL	Jean DUTACQ
SCOT (secteur 6: ex canton blangy)	TITULAIRE	SUPPLEANT
	Steve REYDELLET	Françoise SPRUYTTE
	David POTTIER	Christelle FESQUET
	Pierre AVOYNE	Christian LAROSE
	Pierre BOUGARD	Jean Aime De SANDERVAL
	TITULAIRE	SUPPLEANT
SCOT (secteur 3: cambremer)	Jean-François MARIN	Thierry LANGLOIS
	Armand GOHIER	Marie Thérèse LESQUERBAULT

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification, le 03/10/2024.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-094

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Election d'un délégué titulaire à Pole Métropolitain Réseau Ouest Normand

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° CC_DEL_2016_011 portant sur l'adhésion au pôle métropolitain Caen Normandie Métropole ;

Vu la délibération n° CC_DEL_2023_007 portant sur la désignation de représentants au Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand ;

Considérant que suite du décès de Monsieur Hubert COURSEAUX, il convient de le remplacer au sein du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand, en désignant un nouveau représentant de la communauté de communes ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** membre du pôle métropolitain Réseau Ouest Normand :

TITULAIRE	SUPPLEANT
Jérémy ROSEAU	Yves DESHAYES

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/10/2024

Appel à greffe : www.pppcalvados.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-095

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Désignation d'un délégué pour le CNAS

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°CC-DEL-2017-138 portant adhésion au CNAS ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de procéder à la désignation d'un délégué ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

– **DE DESIGNER** Monsieur Laurent MAYEUX pour représenter Terre d'Auge au sein du CNAS

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication.

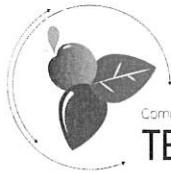
REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-096

Nombre de membres :

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **57**

Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : **19/09/2024**

Date d'affichage : **03/10/2024**

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Nomination des représentants à la Société Publique Locale Terre d'Auge

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Considérant que suite du décès de Monsieur Hubert COURSEAUX, il convient de le remplacer au sein du conseil d'administration de la SPL Terre d'Auge Attractivité ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** Monsieur Jérémy ROSEAU en tant que représentant de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration de la SPL Terre d'Auge Attractivité
- **D'AUTORISER** ce représentant désigné à occuper la fonction de président du conseil d'administration

Certifiée exécutoire après transmission à la
Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie
d'affichage dématérialisée et mise en ligne le
03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification de la délibération.

REÇU EN PREFECTURE

Le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-097

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Désignation d'un représentant au Conseil d'administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont l'Evêque

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Considérant qu'à la suite des élections de la nouvelle gouvernance, il convient de nommer un représentant la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont l'Evêque ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926_CC_DEL_2024

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE NOMMER** Monsieur David POTTIER représentant la Communauté de Communes au sein du Conseil d'administration du collège Gustave FLAUBERT à Pont-l'Evêque

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification de la publication.

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2024-098

Nombre de membres :

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 57

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 19/09/2024

Date d'affichage : 03/10/2024

L'an **deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de BEAUMONT EN AUGE, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. SAINTVILLE Olivier, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, M. ASSE Christian, Mme

GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, Mme MARGUERITTE Annabel, M. LEFRANCOIS Jean-Louis. ; Membres suppléants : Mme CAVROY Marie, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. BOGEY Francis, M. SIMON Laurent.,

Étaient absents excusés : M. REYDELLET Steve, Mme VARIN Anne, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme ANQUETIL Edwige, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme CARRE Précilla, M. HUET Eric, M. DE KONINCK Thierry, M. LANGLOIS Thierry.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET JOEL.

Procurations : M. REYDELLET Steve en faveur de M. COGE Dorian, Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane, M. ROUSSELIN Gérard en faveur de Mme COTHIER Florence, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse en faveur de M. MAYEUX Laurent, M. HUET Eric en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article D 1617-19 ;

Vu l'article budgétaire « 6232 » ;

Considérant que les collectivités territoriales doivent délibérer pour préciser les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

- **DECIDER** de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessous au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
- **DE PRENDRE** en charge les dépenses suivantes au compte 6232 :
 - d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décos de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations,
 - les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, ou lors de réceptions officielles ;
 - le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
 - les concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (équipements vidéo, d'éclairage et de sonorisation, scènes, tentes, podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos, etc.) ;
 - les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;
 - les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants intercommunaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, de manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communautaires.
- **DIRE** que ces dépenses pourront être prises sur le budget général ou sur les budgets annexes

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 03/10/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de REÇU EN PREFECTURE le 03/10/2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

TERRE D'AUGE

L'an **deux mil vingt-quatre, le douze septembre**, à **18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à salle des fêtes de Saint Hymer, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean DUTACQ, doyen d'âge de l'assemblée, jusqu'à l'élection du Président, puis sous la présidence du nouveau Président, M. Jérémie ROSEAU**

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, Mme VARIN Anne, M. CANIVET Joël, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, M. TONON Stéphane, Mme LIE Nicole, Mme MATHIEU Sophie, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, Mme CARRE Précilla, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme KNOLL Murielle, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. DUTACQ Jean, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, Mme MARGUERITTE Annabel. ; Membres suppléants : M. EPRON Michel, Mme MAHEUT Céline, M. LEGOUIX Vianney, M. PERROT Alain..

Étaient absents excusés : M. GREAUME Marcel, M. SAINTVILLE Olivier, M. VILARS Antoine, M. BELLAMY Marc, M. LEGOUIX Benoit, M. AVOYNE Pierre.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. GREAUME Marcel en faveur de M. CANIVET Joël, M. VILARS Antoine en faveur de Mme EBRARD Sylviane.

Secrétaire : M. Dorian COGE.

Quorum en début de séance :

Présents : 58

Absents excusés : 6

Absents non excusés : 0

Le quorum est atteint

Ordre du jour :

- 1- Election du Président
- 2- Fixation du nombre de Vice-Présidents
- 3- Election des Vice- Présidents
- 4- Détermination de la composition du Bureau
- 5- Election des membres du Bureau
- 6- Lecture de la Charte de l'Elu(e) local(e) par le Président
- 7- Commission(s) thématique(s) : Création
- 8- Modification du règlement intérieur du Conseil communautaire de la Communauté de communes
- 9- Délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Président
- 10- Délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire au Bureau
- 11- Indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents
- 12- Validation du procès-verbal du Conseil communautaire du 04 juillet 2024
- 13- Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 22 juin 2024 au 31 aout 2024
- 14- Questions diverses

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Préambule :

Monsieur Jean DUTACQ rend hommage à Messieurs Hubert COURSEAUX et Gérard POULAIN. Il rappelle l'engagement de Monsieur Hubert COURSEAUX pour la Communauté de communes Terre d'Auge. Monsieur Jean DUTACQ souhaite que les derniers projets du mandat 2020-2026 tels que la réhabilitation de la piste d'athlétisme et la construction du siège administratif /locaux techniques soit réalisées.

Monsieur Jean DUTACQ remercie Madame Christine FRANCOIS et les services de la collectivité pour le travail accompli et leur accompagnement notamment durant la période transitoire.

Monsieur Jean DUTACQ rappelle l'engagement de Monsieur Gérard POULAIN pour sa commune le Vieux Bourg.

Monsieur Jean DUTACQ installe les nouveaux conseillers communautaires dont Monsieur Joel CANIVET, délégué titulaire pour la commune de Bonneville la Louvet, à la suite du décès de Monsieur Hubert COURSEAUX et Madame Annabel MARGUERITTE, déléguée titulaire pour la commune de Vieux Bourg à la suite du décès de Monsieur Gérard POULAIN.

Afin de pouvoir procéder aux élections de l'ordre du jour, Monsieur Jean DUTACQ demande 4 délégués volontaires pour être assesseurs.

Mesdames Précilla CARRE et Sylviane EBRARD se proposent ainsi que messieurs Steve REYDELLET et Pierre CARREL.

Monsieur Joël LEBRUN rappelle les règles et le déroulement des élections.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-076 : Election du Président

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L5211-2 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président des EPCI à fiscalité propre ;

Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT selon lesquels "le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu" ;

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par délibération du conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Le Président de l'assemblée, Monsieur Jean DUTACQ, doyen d'âge de l'assemblée, demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître puis fait procéder à l'élection du Président.

Se déclarent candidat :

Madame Florence COTHIER

Monsieur David POTTIER

Monsieur Jérémy ROSEAU

Madame Anne Marie SAMSON

Chaque élu présente sa candidature.

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b- nombre de votants : 60

c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 1

d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 0

e- nombre de suffrages exprimés : 59

f- majorité absolue: 30

ont obtenu :

Madame Florence COTHIER : 4

Monsieur David POTTIER : 15

Monsieur Jérémy ROSEAU : 38

Madame Anne Marie SAMSON : 2

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-241400878-20240926-CC_DEL_2024

Monsieur Jérémy ROSEAU ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé.

Monsieur Jérémy ROSEAU remercie les élus de leur confiance.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-077 : Fixation du nombre de Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales définissant que : "Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. (...) L'organe délibérant peu, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze (...).";

Vu l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2002 autorisant la constitution de la communauté de communes et les arrêtés préfectoraux modificatifs suivants, notamment ceux, en date du 28 décembre 2015 et 7 décembre 2017 portant sur l'intégration de nouvelles communes dans la communauté de communes ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2019 fixant le conseil communautaire à 60 délégués communautaires ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Considérant que le conseil communautaire est composé de 60 délégués communautaires, le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 20% de l'effectif total soit 12 postes ;

Considérant la demande émanant de certains conseillers communautaires, de soumettre à la discussion et au vote des élus, la modification du nombre de vice-présidents ;

Considérant que cette éventuelle modification nécessitera une modification du règlement intérieur du Conseil communautaire (article 2) par délibération suivante ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE CREER** 9 postes de vice-présidents

60 VOTANTS

59 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-078 : Election des Vice-Présidents

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L5211-1 du CGCT qui renvoie aux dispositions du même code, relatives à l'élection du maire et des adjoints pour déterminer les règles applicables à l'élection du président et des vice-présidents des EPCI à fiscalité propre ;

Vu l'article L2122-7-1 du CGCT définissant que dans les communes de 3500 habitants, les adjoints sont élus dans les conditions fixées à l'article L2122-7 ;

Vu les articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT selon lesquels "le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu" ;

Vu les statuts de la communauté de communes adoptés par le conseil communautaire le 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération CC_DEL_2024_077 du conseil communautaire du 12 septembre 2024 définissant le nombre de vice-présidents ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Considérant que la délibération précitée fixe le nombre de vice-présidents pour la fin du mandat 2020-2026 ;

Le Président, Monsieur Jérémy ROSEAU demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître puis fait procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Se déclare candidat au poste de 1^{er} Vice-Président :

Monsieur Jean DUTACQ

Le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 2
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 0
- e- nombre de suffrages exprimés : 58
- f- majorité absolue : 30

a obtenu:

Monsieur Jean DUTACQ : 58

Monsieur Jean DUTACQ ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur Yves DESHAYES

Le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 7
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 3
- e- nombre de suffrages exprimés : 50
- f- majorité absolue : 26

a obtenu :

Monsieur Yves DESHAYES : 50

Monsieur Yves DESHAYES ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ème} Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidat au poste de 3^{ème} Vice-Président :

Monsieur Dorian COGE

Le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 10
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 1
- e- nombre de suffrages exprimés : 49
- f- majorité absolue : 25

a obtenu :

Monsieur Dorian COGE : 49

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Monsieur Dorian COGE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 3ème Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidat au poste de 4ème Vice-Président :

Monsieur Christian ASSE

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 6
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 0
- e- nombre de suffrages exprimés : 54
- f- majorité absolue : 28

a obtenu :

Monsieur Christian ASSE : 54

Monsieur Christian ASSE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4ème Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidat au poste de 5ème Vice-Président :

Monsieur Joël LEBRUN

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 6
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 1
- e- nombre de suffrages exprimés : 53
- f- majorité absolue : 27

a obtenu :

Monsieur Joël LEBRUN : 53

Monsieur Joël LEBRUN ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 5ème Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidat au poste de 6ème Vice-Président :

Monsieur David POTTIER

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 11
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 2
- e- nombre de suffrages exprimés : 47
- f- majorité absolue : 24

a obtenu :

Monsieur David POTTIER : 47

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Monsieur David POTTIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 6ème Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclarent candidat au poste de 7ème Vice-Président :

Monsieur Emmanuel BARDEAU
Monsieur Eric HUET

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 10
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 2
- e- nombre de suffrages exprimés : 48
- f- majorité absolue : 25

Ont obtenu :

Monsieur Emmanuel BARDEAU : 5
Monsieur Eric HUET : 43

Monsieur Eric HUET ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 7ème Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé

Se déclare candidate au poste de 8ème Vice-Président :

Madame Florence COTHIER

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 13
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 1
- e- nombre de suffrages exprimés : 46
- f- majorité absolue : 24

a obtenu :

Madame Florence COTHIER : 46

Madame Florence COTHIER ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 8ème Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installée.

Se déclare candidat au poste de 9ème Vice-Président :

Monsieur Laurent MAYEUX

Le résultat du dépouillement du 1er tour de scrutin a été le suivant :

- a- nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b- nombre de votants : 60
- c- nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (article L65 du code électoral) : 14
- d- nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L65 du code électoral) : 2
- e- nombre de suffrages exprimés : 44
- f- majorité absolue : 23

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

a obtenu :

Monsieur Laurent MAYEUX : 44

Monsieur Laurent MAYEUX ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 9ème Vice-Président de la Communauté de communes et est immédiatement installé.

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Détermination de la composition du bureau

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Election des membres du Bureau

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-079 : Lecture de la Charte de l'Elu local par le Président

L'article L5211-6 du CGCT prévoit que « lors de la première réunion de l'organe délibérant, immédiatement après l'élection du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau, Monsieur le président :

- **DONNE** lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L1111-1-1.
- **REMET** aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section II du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section III du chapitre VI du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente.

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Commission(s) thématique(s) : Crédit

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-080 : Modification du règlement intérieur du Conseil communautaire

REÇU EN PREFECTURE

03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Vu l'Article L5211-1 du CGCT relatif à l'application des dispositions du fonctionnement du conseil municipal au conseil communautaire ;

Vu la délibération n°CC-DEL-2020-092 du Conseil communautaire du 8 octobre 2020 portant validation du règlement intérieur du conseil communautaire de la communauté de communes ;

Considérant les modifications apportées précédemment au nombre de vice-présidents, à la composition du Bureau et au nombre de commissions thématiques nécessitent une modification du règlement intérieur du Conseil communautaire ;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE MODIFIER** le règlement intérieur du Conseil communautaire

60 VOTANTS

60 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-081 : Délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-2, L5211-10 et L2122-17 à L2122-26 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu l'élection du Président ;

Considérant que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ;

Considérant que dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de donner délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présentés et représentés :

- **DE DECIDER** pour la durée du mandat de déléguée une partie de ses attributions au Président, selon le document annexé
- **DE RAPPELER** que, lors de chaque future réunion du Conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par délégation du Conseil communautaire

60 VOTANTS

0 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-082 : Indemnités de fonctions du président, des vice-présidents et des conseillers communautaires délégués

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses article L5211-12 et R5214-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Considérant que pour une communauté regroupant entre 10 000 et 19 999 habitants, l'article R5214-1 du code général des collectivités fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 48,75 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 20,63 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le conseil communautaire peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau Document récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1) Les taux et montants des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :
Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

- Président : 47 %
- Vice-présidents : 18,82 %
- Conseillers Délégués : 6 %

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de l'établissement public.

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2024-083 : Validation du procès-verbal du Conseil communautaire du 04 juillet 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020 ;

Considérant le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 04 juillet 2024 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 04 juillet 2024, ci-annexé

60 VOTANTS
60 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Compte-rendu des délibérations du Bureau et des décisions du Président prises du 22 juin 2024 au 31 aout 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L2122-23,

Vu les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 du 16 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-006 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 1er Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-007 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 2ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2023-011 du 19 avril 2023, portant délégation de fonction et de signature au 3ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-009 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 4ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-010 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 5ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2022-009 du 20 juin 2022, portant délégation de fonction et de signature au 6ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-012 du 17 juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature au 7ème Vice-président,

Vu l'arrêté du Président n°CC-AR-2020-005 du 17 juillet 2020, portant délégation de signature à Madame Christine FRANCOIS, Directrice Générale des Services

Les délibérations du Bureau prises du 22/06/2024 au 31/08/2024 sont les suivantes :

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°BU-DEL-2024-005 : Validation du procès-verbal du 14 mars 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 8 octobre 2020 ;

Considérant le projet du procès-verbal du 14 mars 2024 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 14 mars 2024, ci-annexé

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°BU-DEL-2024-006 : Attribution du marché pour la construction du siège administratif de la Communauté de communes et de ses locaux techniques

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral le 26 décembre 2018 ;

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la publication au journal d'annonce légal Usinenouvelle.com, sur e-marchespublics.com et sur le profil acheteur de la collectivité en date du 26 et 28 février 2024 ;

Vu la date limite des offres fixée au 27 mars 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu la négociation menée par la Communauté de communes ;

Considérant que 69 entreprises ont remis une offre dans les délais impartis ;

Considérant l'allotissement du marché ;

Considérant le projet de construction du siège administratif et centre technique de la Communauté de communes Terre d'Auge ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ATTRIBUER les marchés pour la construction du siège administratif et centre technique de la communauté de communes Terre d'Auge comme suit :

Lot	Objet	Société attributaire	Solution de base en € HT	Variante et/ ou PSE en € HT	Montant total en € HT (solution de base + variante et/ou PSE)
1	VRD	DELAMARRE TP	453 869.86	/	453 869.86
2	Gros-œuvre	SEEL LAUGEOIS	589 782.11	/	589 782.11
3	Chape	BONAUD	32 124.00	/	32 124.00
4	Charpente Métallique	CCS INTERNATIONAL	62 503.00	/	62 503.00
5	Charpente Bois - Murs Ossature Bois - Bardage Bois	PASQUER SAS	136 320	/	136 320.00
6	Couverture - Etanchéité - Bardage Métallique	CCS INTERNATIONAL	211 413.77	/	211 413.77
7	Traitements de façade	SARL GUNDUZ ET FILS	69 977.65	/	69 977.65
8	Métallerie - Serrurerie - Menuiserie Extérieures Aluminium	MONGRENIER	108 906.00	/	108 906.00
9	Menuiserie Extérieures PVC	DULONG	59 600.85	/	59 600.85
10	Menuiseries intérieures Bois	SEEL LAUGEOIS	134 035.11	PSE : 19 618.97	153 654.08
11	Cloisons - Doublages - Plafonds (Variante obligatoire : Absorbant mureaux acoustique)	ENP SAS	158 934.74	/	158 934.74
12	Carrelage - Faïence	SAS BONAUD	23 571.70	/	23 571.70
13	Revêtement de sols souples	LC SOLS SAS	27 712.01	/	27 712.01
14	Peinture	SAS GUERIN	34 927.55	/	34 927.55

REÇU EN PREFECTURE
le 03/10/2024
Application agréée E-legalite.com

		PEINTURE			
15	Plomberie – Chaufferie – Ventilation	CELFY	338 388.99		338 388.99
16	Électricité	VIGOURT	165 105.27		165 105.27
17	Ascenseurs	OTIS	21 500.00		21 500.00
18	Aménagements Paysagers	LEBLOIS ENVIRONNEMENT	100 816.80		100 816.80
TOTAL			2 729 489.41	19 618.97	2 749 108.38

PSE: Oculus vitrés des portes âme pleine

- D'AUTORISER le Président à signer les marchés
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes s'y rapportant y compris les avenants

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°BU-DEL-2024-007 : Attribution du marché de travaux pour l'Aménagement de la Zone d'Activité de Coudray

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2020-035 en date du 16 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Bureau ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la publication au BOAMP, sur e-marchespublics.com et sur le profil acheteur de la collectivité en date du 17 05 2024 ;

Vu la date limite des offres fixée au 07 Juin 2024 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que 9 entreprises ont remis leur offre dans les délais impartis ;

AYANT entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ATTRIBUER le marché de travaux pour l'Aménagement de la Zone d'Activité de Coudray comme suit :

Lot	Objet	Société attributaire	Solution de base en € HT	Variante et/ ou PSE en € HT	Montant total en € HT (solution de base + variante et/ou PSE)
1	Voirie Assainissement	Toffolutti	562 224,91 €	Variante n°1 : 1 575 € Variante n°2 : - 3 578.40 €	560 221.51 €
2	Réseaux souples	SPIE	134 337, 53 €	//	134 337, 53 €
3	Espaces verts	Leblois Environnement	24 632,50 €	//	24 632,50 €
TOTAL			721 194,94 €	-2 003.40€	719 191.54 €

- D'AUTORISER le Président à signer les marchés
- D'AUTORISER le Président à signer tous les actes s'y rapportant y compris les avenants

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

Vu la délibération n°CC-DEL-2020-035 en date du 16 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil Communautaire au Bureau ;

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance & Education en date du 12 juin 2024 ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé ;

Considérant la nécessité de modifier le règlement intérieur du Centre Mil'Couleurs à la suite des évolutions des modalités d'inscriptions et de réservations des services ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ABROGER le règlement intérieur en vigueur
- D'INTEGRER l'article 7 relatif aux annulations et absences
- D'APPROUVER le règlement intérieur du Centre Mil'Couleurs tel qu'annexé à la présente délibération
- D'AUTORISER le Président à signer le règlement intérieur annexé ainsi que tous les actes nécessaires à sa bonne exécution

Les décisions prises du 22/06/2024 au 31/08/2024 sont les suivantes :

03/07/2024 Décision DEC-2024-027 : signature du devis de la société DELAMARE TP pour le curage du fossé entre la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque et la voie SNCF

Vu le code de la commande publique,

Vu la demande de la DREAL de procéder au curage du fossé se trouvant entre la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque et la voie SNCF,

Vu le devis de la société DELAMARE pour un montant de 14 208€ HT relatif à des travaux de curage,

Considérant la nécessité d'entretenir les fossés qui se trouvent le long de la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque,

DECIDE

De signer le devis de la société DELAMARE TP pour le curage du fossé entre la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque et la voie SNCF pour un montant de 14 208€ HT

17/07/2024 Décision DEC-2024-028 : signature d'un devis avec la société VALLOIS pour la finalisation du chemin de la frange Noud Ouest du Lac Terre d'Auge avec le resurfaçage et le rehaussement du chemin en stabilisé

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis n° PDA.4489.12.23/LC avec la Société VALLOIS pour un montant de 9 971.80€ HT pour des travaux de resurfaçage et de rehaussement du chemin de la frange Nord-Ouest du lac Terre d'Auge,

Considérant la nécessité de stabiliser le chemin de la frange Nord-Ouest du Lac Terre d'Auge afin d'être praticable pour tous les usagers,

DECIDE

De signer un devis avec la société VALLOIS pour un montant de 9 971.80€ HT pour la finalisation du chemin de la frange Nord-Ouest du Lac Terre d'Auge avec le resurfaçage et le rehaussement du chemin en stabilisé

De signer tout autre document s'y afférent ainsi que les avenants

23/07/2024 Décision DEC-2024-029 : signature d'un devis avec la société MILECLAIR pour l'entretien des locaux administratifs du siège de la Communauté de communes Terre d 'Auge

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N° 24070053 avec la société MILECLAIR pour un montant mensuel de 1239.44€ HT, soit 14 873.28€ HT par an pour l'entretien des locaux administratifs de la Communauté de communes Terre d'Auge,

Considérant la nécessité d'entretenir les locaux administratifs du siège de la Communauté de communes Terre d 'Auge,

DECIDE

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-2414 00878-2024 0926-CC_DEL_2024

De signer un devis avec la société MILECLAIR pour un montant mensuel de 1239.44€ HT pour l'entretien des locaux administratifs de la Communauté de communes Terre d'Auge
De signer tout autre document s'y afférant ainsi que les avenants

31/07/2024 Décision DEC-2024-030 : signature d'un devis avec la Société MILECLAIR pour l'entretien d'une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à St Etienne la Thillaye

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N°24040311 de la société MILECLAIR pour un montant de 507.78€ HT mensuel hors vacances scolaires pour l'entretien d'une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à Saint Etienne la Thillaye,

Considérant la nécessité d'entretenir une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à St Etienne la Thillaye,

DECIDE

De signer un devis d'un montant mensuel de 507.78€ HT hors vacances scolaires avec la Société MILECLAIR pour l'entretien d'une partie des locaux de l'école Terre d'Auge à St Etienne la Thillaye

De signer tout autre document s'y afférant ainsi que les avenants

05/08/2024 Décision DEC-2024-031 : signature du devis de la société BOUYGUES pour le dévoiement du réseau d'éclairage public traversant la parcelle destinée à la construction du Pôle de Santé Libératoire Ambulatoire (PSLA)

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis de la société BOUYGUES, d'un montant de 5 984,40€ HT, pour le dévoiement du réseau d'éclairage public sur la parcelle du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire,

Considérant la construction d'un PSLA, rue Ménars à Pont l'Evêque,

Considérant la nécessité de procéder au dévoiement du réseau d'éclairage public sur la parcelle du PSLA dans le cadre de son fonctionnement,

DECIDE

De signer le devis de la société BOUYGUES, d'un montant de 5 984,40€ HT pour le dévoiement du réseau d'éclairage public traversant la parcelle destinée à la construction du PSLA

De signer tout autre document s'y afférant ainsi que les avenants

INFORMATION : Questions diverses

Le présent procès-verbal est arrêté en date du _____

Signature Président, M. Jérémie ROSEAU



Signature M. Dorian COGE.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

21_RP-014-241400878-20240926-CC_DEL_2024

DELEGATION DU BUREAU

ADMINISTRATION GENERALE

Approuver l'ensemble des règlements des services, les règlements de copropriétés applicables à la Communauté de Communes excepté le règlement intérieur du conseil communautaire, et tous autres documents relatifs à l'utilisation du patrimoine bâti ou non de la Communauté de communes

Conclure, réviser, renouveler les conventions avec les différents partenaires de la collectivité au-delà de 23 000€, exceptées celles concernant les subventions.

Conclure, réviser et renouveler les conventions de mise à disposition de biens et propriétés communaux nécessaires à l'exercice des compétences de la Communauté de communes à titre onéreux au-delà de 500€ HT, approuver les procès-verbaux et signer les avenants

FINANCES ET ASSURANCE

Décider de l'admission en non valeur des titres irrécouvrables du Trésor public

Prendre toutes décisions d'octroi des garanties d'emprunt et/ou transferts de garantie d'emprunt entre deux organismes, sollicités ou accordées que ce soit au titre du logement social ou de tout autre organisme

MARCHES PUBLICS

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil européen des procédures formalisées applicables à tous marchés

Approuver les conventions de groupement de commandes

Elire les membres de la CAO des groupements de commandes

JURIDIQUE

Prendre toutes décisions relatives à la fixation d'indemnités en fin de contentieux

PATRIMONE/FONCIER/URBANISME

Fixer et verser les indemnités relatives aux dommages de travaux publics

Prendre toutes décisions en matière de rétrocession

Décider de conclure, de réviser, de renouveler des conventions avec des tiers publics et privés pour la réalisation des travaux d'extension ou de renforcement de réseaux

RESSOURCES HUMAINES

Prendre toutes décisions en matière de document unique et/ou sécurité et santé au travail